



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 23 du 21 mars 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 4

INSTRUCTION

modifiant plusieurs instructions (suppression de la fonction de sous-chef d'état-major «performance» de l'état-major des armées).

Du 11 mars 2025

ETAT-MAJOR DES ARMEES :

Division "Soutien de l'homme" ; Bureau "Réglementation"

INSTRUCTION modifiant plusieurs instructions (suppression de la fonction de sous-chef d'état-major « performance » de l'état-major des armées).

Du 11 mars 2025

NOR A R M E 2 5 5 1 6 1 2 J

Référence(s) :

- Code de la défense, notamment les articles D.3121-24 et D.3121-24-3 ;
- Arrêté du 27 décembre 2019 modifié portant organisation de l'état-major des armées ;

➤ [Instruction N° 600/ARM/EMA/DSH/REG du 07 mars 2024 relative au fonctionnement de l'état-major des armées.](#)

Texte(s) modifié(s) :

- [Instruction N° 10249/DEF/EMA/PERF/BPSO du 02 décembre 2016 portant organisation et fonctionnement du commissariat général aux transports.](#)
- [Instruction générale N° 927/ARM/SEO/SDPA/DIV PFF du 20 octobre 2023 relative au fonctionnement du compte spécial du trésor « Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers et énergies alternatives, biens et services complémentaires ».](#)
- [Instruction MINISTÉRIELLE N° 5310/ARM/EMA/SC-PERF du 06 juin 2024 relative aux mesures de discrétion pour préserver la sûreté du transport de marchandises dangereuses par voies terrestres au profit des forces armées.](#)
- [Instruction N° 7480/DEF/EMAT/SCPS/BGPS du 21 juillet 2021 relative à l'organisation et au fonctionnement du centre national des sports de la défense.](#)
- [Instruction N° 01-2022/ARM/EMA/DORH/CPF du 04 juillet 2022 relative à la gouvernance du sport militaire.](#)

Référence de publication :

BOC n°23 du 21/3/2025

I. Les groupes de mots « sous-chef d'état-major « performance » » et « sous-chef « performance » » sont remplacés par le groupe de mots « sous-chef d'état-major « appui-environnement » » dans toutes les dispositions des instructions suivantes :

- instruction n°10249/DEF/EMA/PERF/BPSO du 2 décembre 2016 portant organisation et fonctionnement du commissariat général aux transports ;
- instruction n° 927/ARM/SEO/SDPA/DIV PFF du 20 octobre 2023 relative au fonctionnement du compte spécial du trésor « Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers et énergies alternatives, biens et services complémentaires » ;
- instruction ministérielle n° 5310/ARM/EMA/SC-PERF du 6 juin 2024 relative aux mesures de discrétion pour préserver la sûreté du transport de marchandises dangereuses par voies terrestres au profit des forces armées.

II. Les groupes de mots « sous-chef d'état-major « performance » » et « sous-chef « performance » » sont remplacés par le groupe de mots « officier général « stratégie des ressources humaines » » dans toutes les dispositions des instructions suivantes :

- instruction n°7480/DEF/EMAT/SCPS/BGPS du 21 juillet 2021 relative à l'organisation et au fonctionnement du centre national des sports de la défense ;
- instruction n° 01-2022/ARM/EMA/DORH/CPF du 4 juillet 2022 relative à la gouvernance du sport militaire.

III. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le général d'armée,
major général des armées,*

Vincent GIRAUD.